

P 912309



Section d'Evere

Journal Le Mayeur

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
1140BRUXELLES 14
1/3394

FEVRIER 2012

Mensuel Périodique

**Liste des candidats à
la candidature**

(p.2)

**Mot du Président
Ordre du jour de
l'A.G.**

(p.3)

Règlement du Poll

(p.4/5)

**Comité et Exécutif
de la Section
Anniversaires
Cotisations
Agenda**

(p.6)



*Convocation à l'A.G. électorale
et présentation des comptes 2011,
le 13 février 2012 à 19h00*

*Poll de liste le vendredi 16/03/2012
de 17h00 à 20h00 au local le Mayeur
et le samedi 17/03/2012 de 14h00 à
16h00 au complexe sportif d'Evere*



Pour résister aux idées d'extrême droite

Liste des candidats à la candidature

	Nom	Prénom	Profession	Titres	Dérogation
-					
10	BENALLAL	Latifa	Fonctionnaire - CPAS Bruxelles		Pas nécessaire
19	BEOZIERE	Christan	Président CPAS Evre	Administrateur Cuisines Bruxelloises - Administrateur CASU	Pas nécessaire
8	BONDU	Marc	Educateur spécialisé - Professeur de gymnastique	Conseiller communal - Président Triton	Pas nécessaire
15	BOUIT	Hassan	Agent de prévention		Pas nécessaire
25	BOUKO	Karin	Responsable Administration / comptabilité GERMINAL	Administratrice Triton - Vice Présidente Section d'Evre	Pas nécessaire
2	CHAHID	Ridouane	Conseiller Cabinet ONKELINX	Vice-Président STTB	Oui - durée d'affiliation PS Evre
5	CHRISTOFFEL-DE VOS	Renée	Retraite	Conseillère CPAS - Secrétaire Groupe des Mandataires - Vice Présidente Loisis 3ème âge	Oui - + de 65 ans
18	CLAJOT	Dominique	Directrice PMS	Echevine	Pas nécessaire
17	CORDONNIER	David	Collaborateur Groupe Communauté française	Administrateur Centre culturel d'Evre Trésorier JS d'Evre	Pas nécessaire
12	CORTEN	Joseph	Independant	Echevin - Président ASBL Egregoros	Pas nécessaire
14	DELAET	Jacqueline	Fonctionnaire Parlement régional Bruxellois	Administratrice Leder Zijn Huis	Pas nécessaire
6	DELHAYE	Louise	Médecin	Présidente Leder Zijn Huis	Pas nécessaire
21	INCE	Ali	Independant	Conseiller communal	Pas nécessaire
20	KHEDDOUMI	Mohamed	Coordinateur centre culturel d'Evre	Conseiller communal	Pas nécessaire
7	LEPAGE	Nicole	Secrétaire médicale	Conseillère communale	Oui - durée d'affiliation PS
9	LEPOIVRE - DAELS	Eliane	Fonctionnaire Parlement régional Bruxellois	Echevine	Pas nécessaire
26	LEVIEUX	Véronique	Secrétaire administrative CPAS d'EVERE	Administratrice Leder Zijn Huis - Administratrice Centre culturel d'Evre Secrétaire Section d'Evre - Secrétaire FPS d'Evre	Pas nécessaire
1	MAHY	Patrick	Employé	Membre du Comité - Secrétaire PAC	Pas nécessaire
16	MEERT	Nadine	Fonctionnaire IBGE	Administratrice Leder Zijn Huis	Pas nécessaire
24	MUYLAERT	Yvan	Ouvrier Commune d'Evre	Président PAC EVERE	Pas nécessaire
3	MUYLLE	Pierre	Directeur Gérant Geminal	Echevin	Pas nécessaire
28	OUAMA	Fouad	Enseignant		Pas nécessaire
13	SAIDI	Fatha	Psycho-Pédagogue	Echevine - Sénatrice	Pas nécessaire
22	VAN BRUSSEL	Robert	Retraité	Conseiller communal - Président Centre culturel d'Evre	Pas nécessaire
11	VANCLAIRE	Laurent	Directeur Gérant Leder Zijn Huis	Président PS Evre - Administrateur délégué AIS d'Evre - Vice Président Télé Bruxelles	Pas nécessaire
23	VANDEVELDE	Michel	Horloger industriel - Technicien en gestion de temps	Administrateur Leder Zijn Huis - Trésorier Section d'Evre - Trésorier AML	Pas nécessaire
27	VERVOORT	Mathieu	Collaborateur Cabinet Kir	Trésorier JS d'EVERE	Pas nécessaire

Mot du Président

Le Mayeur de ce mois de février est exclusivement consacré aux opérations de vote pour la confection de la liste qui sera conduite par notre Bourgmestre, Rudi VERVOORT, lors des élections communales du 14 octobre.

Le point de départ de ce processus sera notre **Assemblée générale du 13 février prochain**, au cours de laquelle les candidates et candidats souhaitant figurer sur la liste, se présenteront aux membres et, pour ceux que cela concerne, leur soumettront leur demande de dérogation.

Vous trouverez, dans ce « Mayeur », la liste complète des Camarades ayant présenté leur candidature dans les délais impartis. Le scrutin, qui se tiendra **les 26 et 27 février** prochain, permettra de désigner les candidats qui pourront être retenus par un comité des sages désigné pour établir la future proposition de liste qui, elle, sera soumise au vote **les 26 et 27 mars**.

D'emblée, je remercie les Camarades qui ont pris leur responsabilité en souhaitant s'engager dans la bataille. Il est une évidence que tous ne figureront pas sur la liste ou ne seront pas satisfaits par leur place. Si leur frustration ou leur déception seront évidemment compréhensibles, qu'ils sachent que la confection d'une liste est un exercice difficile et complexe dans lequel de nombreux paramètres doivent être pris en considération.

Une chose est certaine, même si nos opposants sur le plan local sont plus faibles et désorganisés que jamais et, osons le mot, parfois ridicules, la lutte est loin d'être gagnée d'avance, notamment au regard du climat socio économique actuel, particulièrement dommageable pour notre parti.

Nous entendons fréquemment que le Gouvernement a pris les moins mauvaises mesures possibles, au regard de la situation politique et des rapports de force issus des urnes. C'est, sans aucun doute, la vérité.

Gardons toutefois notre sens critique. La rigueur dans laquelle nous sommes plongés pour quelques années avec notre nécessaire complicité, sera nettement plus dure à vivre pour les plus démunis et les plus faibles d'entre nous. Et cela est d'autant plus difficile à expliquer pour nous, socialistes, qui érigeons la défense de ces personnes comme moteur central de notre action.

La campagne sera dure et longue mais toutefois, nous vaincrons, car à Evere, seul le Parti socialiste est porteur d'un projet crédible et concret pour l'ensemble de ses habitants.

Bonne campagne !

Ordre du jour de l'A.G. de l'Assemblée générale du 13 février 2012

- 1° Présentation des enjeux de campagne.
- 2° Rapport de la Commission de vérification des candidatures dans le cadre du vote pour la confection de la liste pour les élections du 14 octobre 2012.
- 3° Présentation des candidats à la candidatures.
- 4° Vote sur les dérogations aux statuts pour les candidats concernés.
- 5° Vote sur la composition de la commission des Sages.
- 6° Approbation des comptes 2011.
- 7° Cotisations 2012

Règlement relatif au poll de la liste en vue des élections communales du 14 octobre 2012
Vote des 16 et 17 mars 2012

Article 1. Le bureau (examen des candidatures. vote et dépouillement)

Le (la) Président(e) du bureau de vote et de dépouillement est désigné(e) par le Comité de la Section. Le bureau électoral se compose du (de la) Président (e) du bureau, d'un (e) Secrétaire et de 3 assesseurs désignés par le Comité. En cas d'empêchement du (de la) Président(e)n, un(e) remplaçant(e) sera désigné(e), en son sein, par le bureau électoral.

Les candidats repris sur la proposition de liste peuvent assister au vote en tant que témoin ou désigner quelqu'un qui les représente, sans toutefois prendre part aux opérations de comptage. Toutefois, le nombre de témoins ne peut être supérieur à 3. L'ordre des demandes éventuelles fera foi pour départager les demandes émises auprès du Président.

Article 2. Convocation des électeurs

L'appel est adressé aux membres via le journal de la section "Le Mayeur".

Sont considérés comme électeurs conformément aux statuts, les membres admis par le Comité, en ordre de cotisation depuis plus d'un an au moment du vote, soit depuis le 16 mars 2011. Toute régularisation sur place des cotisations ne pourra, en aucun cas, aller au-delà de l'exercice 2012. Par ailleurs, toujours conformément aux statuts de la section, seuls les membres domiciliés à Evere pourront prendre part au vote.

Aucune dérogation à ces principes ne sera admise.

Le Président du Bureau de vote veillera personnellement à ce que l'urne soit scellée et conservée entre les 2 jours de vote. Le Secrétaire du Bureau conservera les listes d'électeurs et les bulletins vierges.

Article 3. Objet du vote

Un Comité des Sages, désigné par l'assemblée générale, sur proposition du Comité, établit une proposition de liste comprenant des candidats ayant recueilli un tiers des voix lors du vote des 26 et 27 février 2012 ou de candidats d'ouverture ou de la société civile.

Le vote est formalisé selon les modalités reprises à l'article 5 du présent règlement.

Article 4. Bureau de vote

Le bureau de vote sera accessible aux électeurs(trices) les :

Vendredi 16 mars 2012 de 17h00 à 20h00 au Mayeur (Rue de Paris 39-41 – 1140 Evere)

Samedi 17 mars de 14h00 à 16h00 au Complexe sportif d'Evere (salle du 1^{er} étage – Avenue des Anciens Combattants, 300 – 1140 Evere),

Le vote par correspondance ou par procuration est strictement interdit.

Article 5. Modalités de vote

Les électeurs(trices) se présenteront munis de leur carnet d'affiliation. Après vérification de l'inscription sur la liste des affiliés, ce(tte) dernier(e) pourra être admis(e) à voter s'il (si elle) remplit les conditions reprises à l'article 2 du présent règlement.

Chaque électeur(trice) disposera d'un bulletin de vote. Les votes émis à l'aide d'un crayon ou d'un stylo à encre rouge, noire ou bleue sont admis.

L'électeur(trice) se prononcera sur la liste globale telle que proposée laquelle est reprise sur le bulletin. 3 choix de votes sont possibles : OUI / NON / ABSTENTION.

Les bulletins de vote seront déposés dans l'urne prévue pour l'élection.

Article 6. Dépouillement

Le dépouillement du scrutin a lieu, à bureaux fermés, au local "Le Mayeur" dans la foulée immédiate du vote du samedi 17 mars. Les opérations de dépouillement achevées, il est dressé procès-verbal du résultat. Ce procès-verbal est signé par tous (toutes) les participant(e)s aux opérations de dépouillement.

Le Bureau de vote établira une liste alphabétique des candidats ayant atteint le quorum de 1/3 des voix et une autre de ceux n'ayant pas atteint ce quorum.

Article 7. Procès-verbal de dépouillement

Le procès-verbal est dressé comme suit:

Election pour la confection de la liste pour les élections communales du 14 octobre 2012.

Ce jour, il a été procédé par nous, soussigné(e)s,

Président(e):

Secrétaire:

Assesseurs:

Témoins:

Membres du bureau de dépouillement, au poll dans le cadre de la confection de la liste pour les élections communales du 14 octobre 2012

Le recensement des bulletins a donné les résultats suivants:

Nombre d'électeurs(trices) admis au scrutin:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:

Nombre de bulletins blancs ou nuls:

Nombre de bulletins valables:

Le dépouillement des bulletins valables a donné le résultat suivant:

Nombre de votes pour :

Nombres de votes contre :

Nombres d'abstentions :

Certifié sincère et véritable.

Le(la) président(e) Le(la) secrétaire, Les assesseurs Les témoins,

(les noms)

Article 8. Réclamations

Toute situation non prévue par le présent règlement sera tranchée par le bureau électoral. Les réclamations contre les diverses opérations électorales ou de dépouillement doivent être immédiatement présentées au Président du Bureau. Si le litige n'a pas pu être réglé par le Bureau, il est soumis à l'Assemblée générale statutaire qui tranchera souverainement.

Exécutif de
notre section

Laurent Vanclaire

Président
0497/ 59 90 91
laurent.vanclaire@gmail.com

Karin Bouko

Vice-Présidente
0498/ 12 58 57
kbouko@hotmail.com

Michel Van de Velde

Trésorier
Rue L. Vandenhoven, 70
0474/ 557803
mivdv@skynet.be

Christian Beoziere

Secrétaire politique
Beoziere.christian@belgacom.net

Véronique Levieux

Secrétaire
0476/767 855
verolevieux@brutele.be

Sébastien Lepoivre

Secrétaire à la communication
0476/865235
Lepoivre.sebastien@brutele.be

Rudi Vervoort

Bourgmestre

Robert Van Brussel

Chef de groupe
0496/986103

Renée De Vos

Secrétaire du groupe

Comité de
notre section

Jorge Abarca
Rita Arras
Marc Gérard
Patrick Mahy
Caroline Marmier
Nadine Meert
Eugène Moreau
Danielle Selvais
Michaël Vanclaire
Mathieu Vervoort
Alessandro Zappala

Local le Mayeur

Rue de Paris, 39/7
1140 EVERE
Tel. & fax :
02/241 58 06

info@psevere.be
www.psevere.be

Les articles signés engagent
la seule responsabilité de
leurs auteurs

Des exemplaires du journal
restent à disposition au local de
la section

Cotisations 2012

Veillez faire vos versements sur le compte IBAN : BE88 0682 4013 4641
BIC : GKCCBEBB de PS SECTION EVERE, rue de Paris 39 b7 à 1140 Evere.

1ère catégorie (étudiant, chômeur, bas revenus)	15 euros/an
2 ^{ème} catégorie (actif)	28 euros/an
Cotisation de militant	40 euros/an
Cotisation de soutien	150 euros/an

Pour les Camarades qui désirent être affiliés au Parti et également au
« Loisirs 3ème Âge », veuillez payer la cotisation unique de 15,00 euros au
N° de compte IBAN : BE34.7509.4689.7590 BIC : AXABBE22

Agenda



Les Midis du Mayeur
Dimanche 26 février à partir de
12h00
Apéritif offert
Boudin, compote, purée.
12,00 euros, dessert glace speculoos compris.
Réservation indispensable:
Laurent Vanclaire: 0497/599 091

Lundi 13 février Le Mayeur	AG présentation des candidats, et approbation des comptes 2011 19h00
Dimanche 26 février Le Mayeur	Midi du Mayeur A partir de 12h00
Dimanche 26 février Le Mayeur	Election des candidats à la candidature De 12h00 à 15h00
Lundi 27 février Le Mayeur	Election des candidats à la candidature De 19h00 à 21h00
Dimanche 11 mars Le Mayeur	Anniversaires A partir de 11h30
16 et 17 mars Mayeur/Complexe sportif	Poll de liste 17h00/20h00 et 14h00/16h00
Dimanche 25 mars Le Mayeur	Chicons des Jeunes Socialistes A partir de 12h00

Le dimanche 11 mars à 11h30, au « Mayeur », nous célébrerons, au cours d'un petit cocktail amical, les anniversaires de nos amis nés en février et en mars, encore bon et heureux anniversaire à tous nos camarades